

Etape "Salon-de-Provence/Sisteron" Modifications de circulation le 8 mars 2018 entre 13h30 à 15h30

La circulation entre Cadenet et Saint-Christol-d'Albion via la Combe de Lourmarin et Apt se trouvera localement soumise à des restrictions.

Publié le 01 mars 2018

La circulation sera interdite ponctuellement, à l'avancement de la course, et sous le contrôle des forces de l'ordre :

- › depuis la limite des Bouches-du-Rhône au pont de Cadenet (RD 943) jusqu'à Apt via la Combe de Lourmarin : passage de la course entre 13h30 et 15h00,
- › entre Apt et Rustrel (RD 900 et RD 22) : passage de la course entre 14h00 et 15h00,
- › de Rustrel à la limite avec les Alpes-de-Haute-Provence via Lagarde d'Apt et Saint-Christol-d'Albion (RD 34) : passage de la course entre 14h00 et 15h30.

Le stationnement sera interdit sur les sections de routes empruntées par l'itinéraire ainsi qu'aux intersections rencontrées le long de la course, entre 8h00 et la fin de l'épreuve.

Des perturbations de la circulation sont attendues le temps du passage de l'épreuve :

- › RD 973 à Cadenet,
- › RD 900 à Apt,
- › Combe de Lourmarin fermée

> Le plan du passage de la 5ème étape



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE
Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09